

LUNDI LE 16 JANVIER 2012

Procès-verbal la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil lundi le 16 janvier 2012 à 20 heures. L'assemblée est présidée par son honneur le maire M. Serge Rivest. Sont également présents mesdames les conseillères Chantal Gaudet, Ghislaine Pomerleau et messieurs les conseillers Sylvain Loyer, Jean Bourgeois, Claude Bélisle et Pierre-Luc Payette.

Était aussi présente Mme Édith Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2011
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du budget 2012
4. Présentation des comptes
 - 4.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer
5. Administration
 - 5.1 Règlement 2010-353 / Résolution acceptant l'offre de la Caisse Populaire Desjardins de Kildare
6. Période de questions
7. Correspondances
 - 7.267 Offre de services / Gestar
 - 7.274 Génératrice Drummond / Entretien de la génératrice pour l'aqueduc municipal
 - 7.279 Demande de prêt de salle / Mme Mélanie Caron
8. Réglementation
 - 8.1 Adoption du règlement numéro 2011-363 intitulé «Règlement relatif au traitement des élus municipaux»
 - 8.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2012-364 intitulé «Règlement décrétant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc à partir 1^{ère} Avenue Domaine Sourdif nord au 560, rang Rivière Côte nord et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux au montant de 86 893,56 \$»
9. Loisirs et culture
10. Sécurité publique
11. Transport routier
12. Hygiène du milieu
13. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 13.1 Demande de dérogation mineure de M. Louis Lanoix du 1081, rang Lépine
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

1. PRIÈRE

L'assemblée débute par la prière d'usage.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Ghislaine Pomerleau

Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour ci-dessus pré cité soit :

Adoptée.

2012-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée à la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par M. Jean Bourgeois

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 12 décembre 2011 tel que rédigé.

Adoptée.

2012-003

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUDGET 2012

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée à la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Loyer
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de 12 décembre 2011 pour l'adoption du budget 2012 tel que rédigé.

Adoptée.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES

2012-004

4.1 LISTE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Chèques	Noms	Détails	Montant
201100657	Chèque annulé		0,00 \$
201100658	Chèque annulé		0,00 \$
201100659	Resto Petite Acadie	Souper des employés	1 063,25 \$
201100660	Chèque annulé		0,00 \$
201100661	François Laprise	Remboursement achat véhicule voirie	421,52 \$
201100662	Petite caisse	Diverses dépenses	148,42 \$
201100663	Le Groupe Harnois	Huile à chauffage	854,85 \$
201100664	Produits Sany inc.	Produits nettoiyants	88,52 \$
201100665	Coderre O & Fils	Entretien bibliothèque	25,23 \$
201100666	L'Inspecteur canin inc.	Constats d'infraction et licences	255,77 \$
201100667	Aéro-feu Ltée	Équipement service incendie	849,97 \$
201100668	PCO services corporation	Entretien salle municipale	19,37 \$
201100669	Poste Canada	Envoi postal	102,87 \$

201100670	Groupe sports-inter plus	Équipement terrain des loisirs pacte rural	336,03 \$
201100671	Les puits Lanaudière	Entretien et réparation aqueduc	265,45 \$
201100672	Entretien automobile R.L.	Entretien véhicule voirie	1 297,96 \$
201100673	Pixel impression	Fournitures de bureau	299,68 \$
201100674	Fido Solutions inc.	Communications voirie	37,73 \$
201100675	Signalisation de l'Estrie inc.	Signalisation voirie	191,06 \$
201100676	Pitney Bowes	Fournitures de bureau	56,42 \$
201100677	Buro plus Martin	Fournitures de bureau	80,71 \$
201100678	EBI Environnement inc.	Collectes des GMR	5 934,86 \$
201100679	Rogers AT&T	Communications service incendie	171,75 \$
201100680	Coderre O & Fils	Petits outils voirie	61,79 \$
201100681	Biolab inc.	Analyse eau aqueduc	109,94 \$
201100682	Sintra inc.	Asphalte froide	133,29 \$
201100683	Pitney work télé-recharge	Fournitures de bureau	113,14 \$
201100684	Chalut auto Joliette	Entretien et réparation véhicule voirie	66,99 \$
201100685	Michèle Henri	Entretien ménager	450,00 \$
201100686	Marché des Rapides	Essences et diverses dépenses	607,23 \$
201100687	Buro plus Martin	Fournitures de bureau	27,09 \$
201100688	Infotech	Support technique	179,44 \$
201100689	Médias transcontinental	Parution journal	148,68 \$
201100690	L'Industrielle alliance	Assurance collective	1 888,73 \$
201100691	LVM inc.	Honoraires professionnels	2 353,69 \$
201100692	Caisse populaire St-Liguori	Déductions salariales	9 200,90 \$
201100693	EBI Environnement inc.	Collectes des GMR	8 720,51 \$
201100694	PCO services corporation	Entretien salle municipale	19,37 \$
201100695	Signalisation de l'Estrie inc.	Signalisation voirie	35,32 \$
201100696	Produits Sany inc.	Article de nettoyage	41,01 \$
201100697	Bell Canada	Téléphone bibliothèque	76,30 \$
201100698	Fonds de l'information	Mutations	9,00 \$
201100699	Excavation Denis Desmarais	Déneigement	267,72 \$
201100700	Coderre O & Fils	Petits outils voirie	60,07 \$
201100701	J.P. Racette inc.	Équipement voirie	81,02 \$
201100702	Techno diesel	Entretien camion incendie	227,86 \$
201100703	Xerox Canada	Entretien photocopieur	165,34 \$
201100704	Le Groupe Harnois	Huile à chauffage	729,98 \$
		Total chèques du mois	38 275,83 \$

Dépenses janvier 2012

201200000	Chèque annulé		0,00 \$
201200001	Hydro-Québec	Travaux infrastructures	164,05 \$
201200002	Éditions Yvon Blais	Fournitures de bureau	111,20 \$
201200003	Serge Daigle électricien	Réparation lumières de rues	425,85 \$
201200004	Poste Canada	Envoi postal	419,21 \$
201200005	Bélanger Sauvé avocats	Services professionnels	11 750,33 \$
201200006	Jean-Philippe Beaudry	Entretien patinoire	560,00 \$
201200007	Alarme Beaudry	Renouvellement caserne incendie	708,62 \$
201200008	Gestion Parent et filles inc.	Déneigement des domaines	2 496,42 \$
201200009	Chèque annulé		0,00 \$
201200010	Les Entreprises S. Brouillette	Contrat de déneigement	27 581,25 \$
201200011	MRC de Montcalm	Inscriptions séminaire	140,00 \$
201200012	Purolator courrier	Envoi postal	57,12 \$
201200013	Infotech	Papeterie annuelle 2e versement	593,55 \$
201200014	Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	786,71 \$
201200015	Marché des Rapides	Aliments brunch citoyens rés. 2011-253	325,79 \$
201200016	EBI Environnement inc.	Collecte terrain des loisirs	85,30 \$
201200017	Excavation Denis Desmarais	Déneigement des domaines	1 105,07 \$
201200018	Wilson et Lafleur Ltée	Renouvellement 2012	504,00 \$
201200019	Éditions Yvon Blais	Fournitures de bureau	138,60 \$
201200020	Fédération québécoise	Cotisation annuelle 2012	1 773,93 \$
201200021	Tourisme Lanaudière	Renouvellement adhésion 2012	293,19 \$
201200022	Gestar inc.	Soutien informatique annuel	597,59 \$

201200023	Bélanger Sauvé avocats	Honoraires juridiques	1 230,30 \$
201200024	Xerox Canada	Contrat annuel	3 715,26 \$
201200025	Les Entreprises S. Brouillette	Déneigement des domaines	172,46 \$
201200026	Entreprise A. Laporte et Fils inc.	Entretien équipement voirie	84,52 \$
201200027	Québec municipal	Renouvellement adhésion 2012	316,18 \$
201200028	Réseau biblio CQLM	Contribution municipale 2012	11 543,15 \$
201200029	Jean Bourgeois	Aliments brunch citoyens rés. 2011-253	130,02 \$
201200030	Groupe Ultima inc.	Renouvellement 2012	25 091,00 \$
201200031	Les Services EXP inc.	Honoraires professionnels	336,31 \$
201200032	Les Délices champêtres	Aliments brunch citoyens rés. 2011-253	65,25 \$
201200033	Marché 4 Saisons	Aliments brunch citoyens rés. 2011-253	144,47 \$
201200034	COMBEQ	Adhésion 2012	304,68 \$
201200035	Le Réseau mobilité plus	Communications service incendie	116,30 \$
201200036	Fido Solutions inc.	Communications voirie	38,27 \$
201200037	Fleuriste St-Jacques	Envoi fleur	56,96 \$
201200038	CPU service inc.	Renouvellement contrat 2012	707,10 \$
201200039	Ass. chefs sécurité incendie	Cotisation membre 2012	241,45 \$
201200040	Ass. forestière de Lanaudière	Renouvellement adhésion 2012	75,00 \$
201200041	SOCAN	Renouvellement droits de licence	212,78 \$
		Total	95 199,24 \$
	Salaire du conseil		2 870,82 \$
	Salaire des employés		22 716,21 \$
	Salaire des pompiers		2 120,00 \$
	Total des salaires	Total	27 707,03 \$
		Grand total	161 182,10 \$

Il est proposé par M. Claude Bélisle
Appuyé par Mme Ghislaine Pomerleau

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à les payer pour un montant de 161 182,10 \$.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION

2012-005

5.1 RÈGLEMENT 2010-353 / RÉOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KILDARE

CONSIDÉRANT QU' il reste un montant de 80 000 \$ à financer pour le règlement d'emprunt numéro 2010-353;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec nous remboursera sur 10 ans un montant de 166 150 \$, capital et intérêts dans le cadre du Programme Préco;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Loyer
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de Kildare pour son emprunt de 80 000 \$ par billets en vertu du règlement 2010-353 au prix de cent % échéant en série de 5 ans comme suit :

14 500\$	4.76%	20-10-2012
15 200\$	4.76%	20-10-2013
16 000\$	4.76%	20.20-2014
16 700\$	4.76%	20-10-2015
17 600\$	4.76%	20-10-2106
Renouvellement 0		

1. Que les billets capital et intérêts seront payables par retrait autorisé.
2. Que les billets seront signés par M. Serge Rivest, maire, et Mme Édith Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière.
3. Que les billets seront datés du 16 janvier 2012.
4. Que les intérêts sur les billets seront payables semi annuellement.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Serge Rivest, maire, répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

7. CORRESPONDANCE

7.267 OFFRE DE SERVICES / GESTAR

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2012-006

7.274 GÉNÉRATRICE DRUMMOND / ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE POUR L'AQUEDUC MUNICIPAL

Il est proposé par M. Sylvain Loyer
Appuyé par Mme Ghislaine Pomerleau

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise une dépense de 1 619,84 \$ (taxes applicables en surplus) pour l'entretien de la génératrice pour l'aqueduc municipal.

Adoptée.

2012-007

7.279 DEMANDE DE PRÊT DE SALLE / MME MÉLANIE CARON

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Caron résidente à Saint-Liguori ainsi que six élèves du Cégep de Joliette partiront en voyage humanitaire à Cuba dans le cadre de leurs études;

CONSIDÉRANT QUE Mme Caron demande la possibilité d'avoir la salle gratuitement pour organiser une activité de financement soit un film pour les enfants de Saint-Liguori;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle
Appuyé par M. Pierre-Luc Payette

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise le prêt gratuit de la salle municipale à Mme Mélanie Caron pour l'organisation d'une activité de financement à la condition suivante :

- Les organisateurs doivent remettre la salle dans son état initial.

Adoptée.

8. RÉGLEMENTATION

2012-008

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-363 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T--11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Saint-Liguori est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 14 novembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu unanimement que le présent règlement numéro 2011-363 soit adopté :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2000-302 et ses amendements.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2012 et les exercices financiers suivants.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 12 155,66 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 051,89 \$:

Article 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédant lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

Article 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telle qu'établie par le présent règlement seront indexées à la hausse, selon l'indice du coût de la vie, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, le tout conformément à la loi.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

Avis de motion	14 novembre 2011
Adoption projet de règlement	12 décembre 2011
Avis public	13 décembre 2011
Adoption du règlement	16 janvier 2012
Publication	17 janvier 2012

8.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-364 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC À PARTIR 1^{ÈRE} AVENUE DOMAINE SOURDIF NORD AU 560, RANG RIVIÈRE CÔTE NORD ET POURVOYANT À L'APPROPRIATION DES DENIERS NÉCESSAIRES POUR PAYER LE COÛT DESDITS TRAVAUX AU MONTANT DE 86 893,56 \$»

Un Avis de motion est donné par M. Sylvain Loyer pour l'adoption du règlement numéro 2012-364 intitulé «Règlement décrétant des travaux

de prolongement du réseau d'aqueduc à partir 1^{ère} Avenue Domaine Sourdif nord au 560, rang Rivière Côte nord et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux au montant de 86 893,56 \$»

9. LOISIRS ET CULTURE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. TRANSPORT ROUTIER

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2012-009

13.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. LOUIS LANOIX DU 1081, RANG LÉPINE

- CONSIDÉRANT QUE monsieur Lanoix a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1081, rang Lépine à Saint-Liguori;
- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à autoriser une fermette sur le lot 4 372602 d'une superficie de 4982,80;
- CONSIDÉRANT QUE Le règlement de zonage 204 chapitre 12 stipules que la superficie minimale du terrain pour une fermette doit être de 5000 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation du requérant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Sylvain Loyer
Appuyé par M. Pierre-Luc Payette

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori accepte la recommandation du Comité d'urbanisme et autorise la dérogation mineure pour l'immeuble situé 1081, rang Lépine sur le lot 4 372602.

Adoptée.

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Serge Rivest, maire, répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

2012-010

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée (20 h 45).

Adoptée.

M. Serge Rivest
Maire

Mme Édith Gagné
Secrétaire-trésorière, DG.